

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 69-452/PCG prescrivant interdiction de se présenter à une session du permis de permis de conduire

n° 69-452/PCG

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 18 mars 1969
Numéro JO n° 7 du 10/04/1969	Date du numéro 10 avril 1969

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de se brésenter à une session du permis de conduire, toutes catégories, avant un délai de: Un mois, à M. Seguin Maurice, né le 7 novembre 1948 à Saigon, demeurant Hot du Héron au Service è du Matériel et des batiments. Un mois, à compter du 1° janvier 1970, à M. Abdoulmalek Mohamed Abdallah, Arabe, né en 1954 à Djibouti, de Mohamed Abdallah et Kadidia Yaya, demeurant quartier 2, avenue 6, maison 22. Trois mois, à M. Ahmed Mohamed Ahmed, Afar, né en 1941 à Ankata (Tadjourah), de Mohamed Ahmed et Malika Douba, demeurant au Camp Lelong, CC.AS/Transmissions. Trois mois, à compter du 29 décembre 1971, à M. Ahmed Mohamed Megag, Somali Gadabourcy, né le 28 décembre 1953 à Djibouti, de Mohamed Mégag et Aïcha Ibrahim, demeurant quartier 5, boulevard 24 maison 140. Six mois, à M. Omar Djama Sougueh, Somali Issa, né en 1943 à Djibouti, de Djama Sougueh et Fatma Hoche, demeurant lotissement du stade, n° 210/2. Six mois, à compter du 1er janvier 1970, à M. Abdoulrahman Ibrahim Abdillahi, Ethiopien, né en 1952 au Harrar (Ethopie), de Ibrahim Abdillahi èt Amina Adous, demeurant quartier 1,avenue 2, maison 1. Six mois, à M. Nouh Hassan Gouled, Somali Issack, né en 1946 à Djibouti, de Hassan Gouled et Mariam Ismaël, demeurant Quartier 4, avenue 16, maison 10. Six mois, à M. Mohamed Abdillahi Ibrahim, Somali CheiKache, né en 1930 à Djibouti, de Abdillahi Ibrahim et Ramala Sougueh, demeurant quartier 7, maison 609/5. Six mois, à M. Abdillahi Youssouf Beder, Somali Gada. bourcy, né en 1942 à Djibouti, de Youssouf Beder et. Ibado Areh, ayant demeuré quartier 1, avenue 12, maison 45 (expulsé le 13 décembre 1968). Six mois, à compter du 4 septembre 1970, à M. Adaweh Obsieh Robleh, né en 1941 à Ali-Sabieh, de Obsieh Robleh et Arabo Darar, demeurant quartier 1, place Rimbaud. Il est interdit de se présenter à une session du permis deconduire, catégorie <C>, avant un delai de: Trois mois, à M. Aga Bøeuh Ali, Somali Issa Harla, né en 1919 à Djibouti, de Bøeuh Ali et Resso Ali, demeurant quartier 3, boulevard 23, maison 66. Il est interdit de se présenter à une session du permis de conduire, catégorie «D», avant un délai de : Six mois, à M. Nour Abdi Kamil, Somali Gadabourcy, né en 1930 à Zeila (R.S.), de Abdi Kamil et Awa Direr, demeurant quartier 3, boulevard 14, maison 112. Six mois, à M. Ali Mohamed Abdallah, Arabe, né en 1943 à Djibouti, de Mohamed Abdallah et Neima Ahmed, demeurant à Ambouli. Deux ans, à M. Askar Andouled Warfa, Somali Gadabourcy, né én 1943 à La Doudah, de Andouleh Warfa et Habou Obsieh, demeurant quartier 6, rue des Issas, maison 129.